

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL**

**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
Réunion du 6 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Huriel, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 28 novembre 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 19

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., NAQUET C., VERMEZ N., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à A. DUBREUIL), LECLERC C. (pouvoir à S. ROLIN), CHARRET T. (pouvoir JE CHABROL), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), BOURICAT G. (pouvoir à C. NAQUET), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B, LAMY R. (pouvoir à S. ABRANOWITCH),

**Repas à domicile – Augmentation du plat garni**

Le Président rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2023, il a été décidé de répercuter la hausse du prix d'achat des repas pour les personnes âgées fournis par la société STB. L'augmentation était de 7,78 %.

Néanmoins, il s'avère que quelques clients souhaitent avoir en plus du repas de midi un plat garni pour le soir dont le prix d'achat a également augmenté au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En conséquence, le Président propose de prendre en compte cette augmentation et de facturer le plat garni au prix d'achat, soit 3,86 € TTC sans ajouter de frais de livraison compte tenu que ce plat est livré en même temps que le repas principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de facturer le prix du repas garni à hauteur de 3,86 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 15 décembre 2023  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

